



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Mobile +41 79 357 99 66
media@sev-online.ch
www.sev-online.ch

Conférence de presse USS et Fairlog du 23 novembre 2018
Offensive commune contre le dumping salarial étatique pratiqué par la PostCom

Embargo de transmission jusqu'au vendredi 23.11.2018 à 11 h00

Discours de Giorgio Tuti (les paroles prononcées font foi)

Le régulateur postal envoie un signal catastrophique à la branche des transports et de la logistique

A l'ère des chaînes de logistique et de mobilité, le salaire minimum extrêmement bas fixé par le régulateur postal représente un signal catastrophique pour toute la branche des transports et de la logistique. Lors des négociations dans la branche, à l'avenir ce salaire-horaire de CHF 18.27 déterminé par le superviseur de marché de la Poste sera pris comme point de départ légitime puisqu'il est avalisé par les autorités.

La digitalisation a permis aux entreprises de transport ferroviaire et routier existantes d'étendre leur domaine d'activité à l'ensemble de la chaîne de logistique. Les entreprises de chemins de fer et de bus sont ainsi devenues des prestataires de mobilité. C'est pourquoi la décision du régulateur postal ne concerne pas seulement les entreprises de logistique courantes. Au contraire elle augmentera la pression exercée sur toutes les entreprises de transport actives dans ce milieu.

Depuis longtemps, nos entreprises de transport ressentent la pression de l'exploitation impitoyable exercée dans les milieux économiques européens. Elles ont pu jusqu'à présent plus ou moins la contenir grâce aux conditions-cadres suisses. Dans un tel contexte le niveau salarial suisse représente un thème important. Nous avons toujours demandé - et continuons à le faire - que tout soit mis en œuvre pour le maintien du principe d'un salaire égal sur le lieu où est fournie la prestation. En bref: nous exigeons « des salaires suisses sur sol suisse! »

La décision de la PostCom risque d'être mal interprétée : on pourrait croire qu'en Suisse, les autorités permettent maintenant le dumping salarial. Cela va amener une pression énorme sur toute la structure salariale et nous nous y opposons!

Nous nous insurgeons contre une telle menace! Cela ne se peut pas qu'une autorité étatique alimente le dumping salarial et la concurrence ruineuse sur le dos des travailleuses et des travailleurs, au détriment des places de travail et de toute la branche. Cela, nous ne l'acceptons pas!

Pour de plus amples renseignements: Giorgio Tuti, président SEV, 079 221 45 64